

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

276-20 Explosion Beyrouth – Aide aux sinistrés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'explosion dramatique qui a eu lieu dans le port de Beyrouth le 4 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention de 500 € au profit des populations sinistrées du Liban par le biais d'un versement à l'association ACTED.
- Mandate Mr le Maire pour la signature de toutes les pièces référentes à cette affaire.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



DELCM2020277.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ
Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

277-20 Refonte site internet - choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de refonte et d'actualisation du site internet de la commune.

Une consultation des entreprises a été effectuée :

Sociétés	Investissement	Fonctionnement /an	Total	Observations
Créasit (Nantes)	4 596 €	1 060 €	5 656 €	Intégration Mymairie 1 540€ mini
Raccourci (La Rochelle)	10 500 €	1 339 €	11 839 €	Spécialiste sites touristiques
PLP (Olonne sur Mer)	7 716 €	645 €	8 361 €	
Axiale (Le Soler)	2 748 €	458 €	3 206 €	Film 1 296 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 1 abstention :

- Décide de confier une mission complète de la refonte du site internet de la commune à la société Axiale pour 2 748 € (développement) , 1 296 € (film) et 458 € (fonctionnement/an) .
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

278-20 BUDGET ASSAINISSEMENT- Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
011	611		Sous traitance générale	- 800.00
67	673		Titre annulé sur exercice antérieur	+ 800.00
TOTAL				-

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Bruno Fabre, Maire



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

279-20 Cessions de matériels

Considérant le renouvellement progressif du mobilier scolaire,
Considérant les conditions de stockage non satisfaisantes du mobilier tombé en désuétude,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Décide de la vente de l'ancien mobilier scolaire (tables et chaises) .
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :



et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

280-20 Association « A Tché fêtes de Nalliers » / Mise à disposition

Pour encourager le début des activités de l'association « A Tché fêtes de Nalliers »,
Considérant que cette association n'a pas bénéficié du versement d'une subvention au titre de l'année 2020,

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le matériel et les salles communales à cette nouvelle association à titre gratuit pour la période du 01/10/2020 au 31/09/2021


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention :

- Accepte le principe de cette mise à disposition pour une durée de 1 an .
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :

Et de sa publication le

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres .
Pour extrait conforme ,
Le Maire , Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

273-20 Acquisition d'un terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes décisions concernant l'achat de parcelles de terrains avec pour objectif d'y implanter une plateforme de valorisation des végétaux, ces 2 parcelles constituent un ancien dépôt agricole d'engrais et de grains. Ces parcelles sont situées sur le chemin de Tivoli à la limite communal avec Mouzeuil St Martin et se décomposent comme suit :

Réf. Cadastre d'origine	Propriétaires	Superficie
YS n° 40 commune de Nalliers	Ets Doutheau	2 930 m ²
XD n° 77 commune de Mouzeuil St Martin	Ets Doutheau	1 132 m ²

Le coût de cette acquisition serait de 12 500 € hors frais et le coût de la fourniture des clôtures serait de 6 000 €.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 15 voix favorables, 4 voix défavorable:

- Décide de cette acquisition à 12 500 € hors frais
- Décide de l'achat de la fourniture des clôtures à hauteur de 6 000 €
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à ces cessions.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

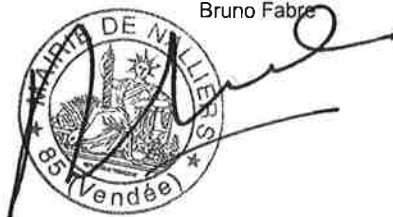
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

274-20 Chemin de la Grande Baisse – conditions d'usages

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'acquérir auprès de l' ASA le chemin de la Grande Baisse, long de 345 m qui dessert 2 habitations.

Il conviendrait lors de la présente séance de définir les conditions d'usages de ce chemin.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 15 voix favorables, 4 abstentions :

- Précise que la circulation sur ce chemin sera réglementée de la manière suivante :

En période sèche : limitation de la circulation aux véhicules de moins de 11 t sauf véhicule agricole sur les 120 premiers mètres du chemin depuis l'intersection avec la route de Chaillé les Marais.

En période humide et hiver : limitation de la circulation aux véhicules de moins de 3.5 t.

En toutes périodes : interdiction de stationner sur les accotements.

- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à ces cessions.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre




Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 9/09/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Françoise LOIZEAU, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Dany COQUET, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, donne pouvoir Lydia PELLETIER à Jérémy BARÉ

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

275-20 Propriété Communale – Mise en vente d'un bien immobilier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la résiliation du bail du logement des Haras, il poursuit en informant l'assemblée que les travaux nécessaires à sa réhabilitation sont élevés et qu'ils remettraient en cause la rentabilité de l'investissement.

Il précise que le service des Domaines et diverses agences immobilières ont été sollicités en vue d'une évaluation de la valeur de ce bien :

Section	Adresse	Désignation
AM 378 pour partie	41 rue Brantôme	Logement

Il fait état de l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 64 000 €.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- donne un accord pour cette vente au prix de 64 000 € nets vendeur .
- précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre

